

Habitat et Humanisme
10, passage du Couëdic, 35000 RENNES
T : 02 99 27 76 92
E-mail : ille-et-vilaine@habitat-humanisme.org
Site internet : <http://www.habitat-humanisme.org/ille-et-vilaine/accueil>
Responsable :
Isabelle LEMENAGER (présidente) ; Françoise LEBRUN (secrétaire générale et référente de la résidence) ; Guy LE CROM (travailleur social référent de la résidence)

Structure

Résidence Marie Heurtaut (Habitat et Humanisme)
Maisons Relais
PAYS DE RENNES ET BROCELIANDE



Capacité

Nb Places : 20

Public

Public : Personnes seules ou couples sans enfants à charge
Accès mobilité réduite : Oui
Accueil d'usagers avec chien : Animaux acceptés sauf les chiens

Hébergement

Modalité Hébergement : 18 logements individuels regroupés au sein d'une résidence

Descriptif : Logements du T1 au T1 bis entièrement meublés, disposant d'une kitchenette équipée, d'une salle de bain avec WC et d'un espace. Les résidents ont collectivement accès à une buanderie avec lave-linges et sèche-linges, une salle informatique, un salon équipé d'une télévision, d'une cuisine collective et d'une salle à manger pour les repas collectifs.

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 54, rue Papu, 35000 RENNES
Accessibilité de l'établissement : Bus 4, arrêt Marboeuf

Participation financière

Participation à l'hébergement : Loyer modéré selon plafonds Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS), Prêt locatif social (PLS) ou Prêt locatif intermédiaire (PLI)

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Oui

Orientation

Orientation en maison relais par la Commission locale de l'Habitat (CLH) sur demande de Relogement social prioritaire (RSP) / Dépôt d'un dossier de candidature auprès de la maison relais / Rencontre du candidat, accompagné de son référent social, avec les professionnels de la maison relais pour une présentation des lieux et du fonctionnement du dispositif / Entretien d'évaluation du candidat par le gestionnaire de la maison relais / Présentation de la candidature en commission d'admissibilité partenariale / Si admissibilité de la candidature prononcée en commission partenariale, la demande est placée sur liste d'attente en attendant une disponibilité de place.

Remarque

Présence de deux ou trois travailleurs sociaux la journée en semaine et partiellement le samedi.

PHOTO

